ACCORD SECTORIEL

Encore de bonnes nouvelles pour les travailleurs des **ETA Wallonnes !**

Les délégués du secteur ont récemment approuvé le nouvel accord dans le secteur.

Concrètement, cela signifie que:

Votre **salaire augmente** de 12 cents de l'heure (ou de **19,76€ par mois**) à partir du 1er janvier 2020 !

Une **prime unique** sera payée à la fin de cette année pour compenser l'absence d'augmentation salariale en 2019.

A partir de 2020, les jours d'accident de travail seront assimilés pour le calcul de la prime de fin d'année.

Enfin, un certain nombre de **groupes de travail** seront mis sur pied pour **améliorer les conditions de travail** dans les ETA. Nous y discuterons entre autres des points suivants :

- L'état actuel et l'avenir du secteur ;
- Le fonctionnement des organes de concertation ;
- Le temps de travail ;
- La lutte contre le stress ;
- Les formations et la validation des compétences ;
- Les bonnes pratiques écologiques ;
- Une assurance hospitalisation sectorielle (si on trouve un financement extérieur).

Plus d'infos ?
Contactez votre délégué.

CSC bâtiment - industrie & énergie

FGTB ETA Wallonnes
Ensemble, on est plus forts

E.R.: Werner Van Heetvelde, Centrale Générale - FGTB - Rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles - François Laurent - CSC bâtiment - industrie & énergie | Rue Royale 45 | 1000 Bruxelles